



Country/Region/Global: BENIN
Initiation Plan

Project Title : Projet d'assistance préparatoire de mise à niveau des capacités pour un meilleur accès à l'emploi des jeunes des métiers de l'artisanat, du tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie au Bénin

Expected UNDAF/CP Outcome(s) : D'ici à 2023, la population du Bénin en particulier ses éléments les plus vulnérables, est plus résiliente et jouit d'une meilleure qualité de vie grâce à l'accès à un travail décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux énergies propres et grâce à la gestion durable des ressources naturelles, des effets négatifs des changement climatiques, des crises et des catastrophes »

Expected CPD Output(s) : Les Groupes marginalisés, notamment les jeunes et les femmes en situation de sous-emploi, se voient fournir les moyens d'accéder aux avoirs financiers, d'occuper des emplois durables et de développer leur esprit d'entreprise G3

Initiation Plan Start/End Dates : 27/09/2021 au 31/12/2021

Implementing Partner : Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS)

Brief Description

Le présent projet d'assistance préparatoire de mise à niveau des artisans est une phase pilote d'un vaste programme de mise à niveau des capacités pour un meilleur accès à l'emploi des jeunes des métiers de l'artisanat, du Tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie. L'idée du projet pilote est de mettre à niveau les artisans recensés et particulièrement ceux des petits métiers des BTP que sont le carrelage, la peinture, la plomberie, l'électricité et l'étanchéité pour leur permettre de saisir les opportunités d'emplois offertes par les différents projets aussi bien publics que privés afin d'améliorer leurs revenus, et, partant, leurs conditions de vie. Il s'agira spécifiquement de :

- Organiser des séances courtes de formation et de mise à niveau des artisans métiers des BTP que sont le carrelage, la peinture, la plomberie, l'électricité et l'étanchéité;
- Actualiser le diagnostic des besoins de mise à niveau des artisans ;
- Concevoir et mettre en œuvre un mécanisme de suivi des jeunes des petits métiers des BTP formés.
- Élaborer et faire valider le document de mise à l'échelle du projet de mise à niveau des capacités pour un meilleur accès à l'emploi dans artisans recensés et des jeunes des métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie.

Programme Period: 27/09/2021 au 31/12/2021

Atlas Project Number: 00138693

Atlas Output ID: 00128715

Gender Marker: 3

Total resources required: **111 725 USD**

Total allocated resources: **111 725 USD**

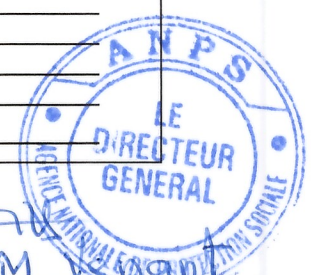
• Regular: **111 725 USD**

• Other:

- Donor: _____
- Donor: _____
- Government: _____

Unfunded budget: _____

In-kind Contributions: _____



A. MOHAMED ABCHIR

ce 17/09/2021

Agreed by UNDP:

Agreed by ANPS: QUENUM

I. PURPOSE AND EXPECTED OUTPUT

Considéré comme l'un des pays les plus performants en Afrique¹ en raison de la croissance de son PIB réel, de 6,7% en 2018 et 6,9% en 2019, le Bénin a subi, à l'instar de tous les pays du monde, les importantes répercussions économiques de la pandémie de CoVID-19. Ces répercussions ont ralenti la croissance pour la situer à 2,3% en 2020 alors que les performances enregistrées entre 2018 et 2019 étaient accompagnées d'un recul de la pauvreté de 0,8 point en la faisant passer de 39,3% en 2015 à 38,5% en 2019. Ces différentes croissances enregistrées laissent toutefois apparaître des disparités au sein des secteurs, notamment celui de l'emploi. Selon l'INSAE (2019)², le taux de chômage du BIT (Bureau International du Travail) est estimé à 2,3% en 2018 pour l'ensemble de la population et 4,6% pour Cotonou. Considérant l'intégration des jeunes (15 à 34 ans), ces taux sont respectivement de 3,5% et 7,5% pour la même année. Pour la même couche de population, le taux de sous-utilisation de la main d'œuvre est de 24,2% pour l'ensemble et de 27,6% dans la ville de Cotonou. La question de l'emploi des jeunes constitue pourtant une préoccupation particulière pour le gouvernement béninois car le développement du pays, de même que le bien-être des citoyens, en dépendent. Elle est d'autant plus importante dans la mesure où l'emploi est l'un des moyens permettant de lutter contre la pauvreté (Hull, 2009) et l'Organisation des Nations Unies, en définissant les Objectifs de Développement Durable (ODD), a fait de l'accès à un emploi décent pour tous l'une de ses priorités (ODD 8).

Aussi, l'emploi, particulièrement l'emploi des jeunes artisans est-il au cœur de la croissance inclusive, non seulement du point de vue de ses caractéristiques socioéconomiques, de ses liens avec la pauvreté et l'inégalité, mais spécifiquement de l'enjeu de la transformation structurelle à long terme de l'économie béninoise. C'est pour cette raison que le Projet ARCH-Formation cible quasi exclusivement le public des artisans organisés autour de 173 métiers représentant le quart de la population active béninoise. Le Gouvernement pour une meilleure efficacité et efficacité des mesures sociales à l'endroit des artisans béninois régulièrement inscrits à procéder au cours du premier trimestre 2019 au premier Recensement National des Artisans (RNA) du Bénin.

Le Gouvernement dans le cadre de son Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 réalise d'importants projets, offrant ainsi aux artisans, d'énormes opportunités d'emplois. Les ambitions devront s'amplifier au cours de ce nouveau quinquennat. A cet effet, le PNUD entend mettre en œuvre le présent projet d'assistance préparatoire de mise à niveau des capacités pour un meilleur accès à l'emploi des jeunes des métiers de l'artisanat, le tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie au Bénin pour permettre aux jeunes de saisir les opportunités d'emplois offertes dans le cadre de l'exécution des différents projets d'infrastructures présents et futurs des Programmes d'Actions du Gouvernement (PAG 1 et PAG2) et le secteur privé.

Le projet d'assistance préparatoire est en appui au volet formation de ARCH et vise à rendre disponible sur toute l'étendue du territoire national, une main d'œuvre compétente et qualifiée adaptée à la réalité socioéconomique, fournie par les jeunes béninois pour être utilisée par les entreprises en charge de la réalisation des projets aussi bien publics que privés.

De façon spécifique, il permettra de :

- Mettre à niveau les capacités des jeunes artisans des métiers du secteur du BTP en adéquation aux réalités socioéconomiques particulièrement dans les dans le domaine du carrelage, la peinture, la plomberie, l'électricité et l'étanchéité, en s'appuyant sur les centres de formation aussi bien publics que privés (lycées techniques, PN Académie mis en place dans le cadre du projet de construction de logements économiques et sociaux à Ouèdo, etc.) et acteurs de formations existants ;

1 Tiré de Perspectives économiques en Afrique 2021 réalisé par la BAD

2 Tiré du rapport de l'enquête régionale Intégrée sur l'emploi et le secteur Informel de 2018

- Procéder à l'identification et à la priorisation des corps de métiers et métiers ayant des déficits de capacités : Identifier et hiérarchiser les corps de métiers prioritaires parmi les quarante (40) corps de métiers ou métiers prioritaires parmi les 311 métiers du secteur de l'artisanat de la nomenclature artisanale UEMOA ainsi que les métiers prioritaires des secteurs du Tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie, dans lesquels les besoins de mise à niveau sont nécessaires, en tenant compte de la réalité socioéconomique, pour répondre aux opportunités d'emplois offertes par les projets publics et privés ;
- Identifier les différents types et/ou formes de mise à niveau nécessaires permettant de répondre adéquatement aux déficits de capacités des artisans des 45 métiers porteurs de l'artisanat avec un accent particulier sur les solutions pour les 15 métiers prioritaires de l'artisanat à mettre en œuvre en 2022 et les métiers prioritaires du tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie ;
- Elaborer le document de mise à niveau des capacités pour un meilleur accès à l'emploi des jeunes de l'artisanat, du Tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie au Bénin et son dispositif de suivi-évaluation et son dispositif de suivi-évaluation permettant non seulement de faire un suivi des artisans formés mais aussi d'assurer, de façon périodique, l'identification des besoins complémentaires de mise à niveau nécessaires.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie du Projet d'assistance préparatoire sera focalisée autour de 3 principales composantes que sont :

- **Composante 1: Cartographie**

Cette composante concernera :

- (i) la mise à niveau adaptée à la réalité socioéconomique, et ceci de façon itinérante, des artisans des métiers du secteur des BTP que sont le carrelage, la peinture, la plomberie, l'électricité et l'étanchéité en s'appuyant sur les différents centres de formation (lycées techniques, etc.) et acteurs de formations existants ;
- (ii) en fonction de la réalité socioéconomique, l'identification des corps de métier prioritaires parmi les 40 corps de métiers de la nomenclature de l'artisanat de UEMOA et les métiers prioritaires de l'artisanat du Tourisme, de l'hôtellerie et l'aménagement du cadre de vie ;
- (iii) l'actualisation des besoins de mise à niveau nécessaires des corps de métiers ou métiers priorisés pour leur permettre de profiter des diverses opportunités d'emplois offertes aussi bien par la mise en œuvre des projets privés que par celles des Programmes d'Actions du Gouvernement (PAG) ;
- (iv) l'identification des modules de formation et les types et/ou formes de mise à niveau (mode de formation par apprentissage de type duale ou non, etc.) à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de mise à niveau identifiés par corps de métiers ou métiers prioritaires de l'artisanat, du Tourisme, de l'hôtellerie et l'aménagement du cadre de vie ;
- (v) l'élaboration du document de projet de mise à niveau des capacités pour un meilleur accès l'emploi des jeunes de l'artisanat, du Tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie au Bénin et son dispositif de suivi-évaluation à mettre en œuvre ;

Les principales activités concourant à son opérationnalisation seront les travaux pilotes de mise à niveau couplés à ceux d'actualisation du diagnostic des besoins et solutions de renforcement de capacités adaptées à la réalité socioéconomique.

- **Composante 2 : Partenariats avec les centres de formation et le secteur privé**

Elle permettra de mieux identifier et définir les modalités de collaboration avec les centres de formation existants et les acteurs du secteur privés de l'artisanat, du Tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie en général et du secteur des BTP et autres acteurs nécessaires pour la mise en œuvre efficace et efficiente de la composante 1 :

- (i) **Partenariat avec les centres de formation** : Sur la base de l'analyse quantitative et qualitative de l'offre de formation adaptée à la réalité socioéconomique pour les métiers du secteur des BTP que sont le carrelage, la peinture, la plomberie, l'électricité et l'étanchéité, il est identifié la mise en place de partenariat entre l'Agence Nationale de Protection Sociale et la PN Académie ainsi que d'autres centres de formation qui sont aptes pour l'accompagnement des jeunes artisans desdits métiers identifiés en termes de formation, de transfert de connaissance, de savoir-faire et de savoir-être pour plus de compétitivité sur les plans national et régional.
- (ii) **Partenariat avec le secteur privé** : La réussite du projet pilote et du futur programme passe par la forte implication et adhésion du secteur privé. Il est indispensable de mettre en place un partenariat avec le secteur privé qui permettra au projet de bénéficier de son expertises et/ou appuis non seulement pour les renforcements des capacités des jeunes, mais aussi pour assurer l'employabilité desdits jeunes formés.

- **Composante 3 : Gestion du projet**

Le projet d'assistance préparatoire sera mis en œuvre à travers une implémentation directe par le PNUD en collaboration avec l'Agence Nationale de la Protection Sociale (ANPS) et le BAI.

Les résultats ci-après sont attendus de la mise en œuvre de cette stratégie :

- Au moins 175 jeunes artisans des métiers du secteur des BTP que sont le carrelage, la peinture, la plomberie, l'électricité et l'étanchéité ont leurs capacités renforcées à la fin du projet pilote ;
- 100% des artisans de la base de données du Recensement National des Artisans ainsi que les jeunes des métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie ont leurs déficits de capacités identifiés et les solutions potentielles pour y remédier connues ;
- Au moins 150 jeunes des métiers du secteur des BTP que sont le carrelage, la peinture, la plomberie, l'électricité et l'étanchéité ayant leurs capacités renforcées ont eu un emploi à partir de 2022 ;

II. MANAGEMENT ARRANGEMENTS

2.1 Modalités de mise en œuvre

Le projet d'assistance préparatoire sera mis en œuvre à travers une implémentation directe par le PNUD en collaboration avec l'Agence Nationale de la Protection Sociale (ANPS) et le BAI. D'autres partenaires tels que Direction de l'Artisanat (DA) et la Direction de la Promotion de l'Emploi et l'Entreprenariat (DPEE) du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE), la Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP) du Ministère des Enseignements Secondaires, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), la Direction du Développement du Tourisme (DDT) du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts, de l'Agence Nationale pour la Promotion du Tourisme (ANPT) et la Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB) seront associés et leurs rôles et responsabilités sont décrits dans les arrangements institutionnels du projet pilote.

2.2. Cadre de pilotage

Le cadre institutionnel de pilotage du projet pilote comporte un organe de gestion opérationnelle de l'assistance préparatoire co-présidé par le Chef département suivi des projets du Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI) assisté par le Directeur de l'Agence Nationale de la Protection Sociale (ANPS) et le Représentant Résident Adjoint du PNUD.

Les membres de cet organe sont : le Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI), l'Agence Nationale de la Protection Sociale (ANPS), la Direction de l'Artisanat (DA) et la Direction de la Promotion de l'Emploi et l'Entrepreneuriat (DPEE) du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE), la Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP) du Ministère des Enseignements Secondaires, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), la Direction du Développement du Tourisme du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts, l'Agence Nationale pour la Promotion du Tourisme (ANPT) et la Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB), l'Unité de Gestion de la Coordination de la Direction Générale du Financement du Développement (DGIFD) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le PNUD et les organisations faïtières de l'artisanat et des métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie.

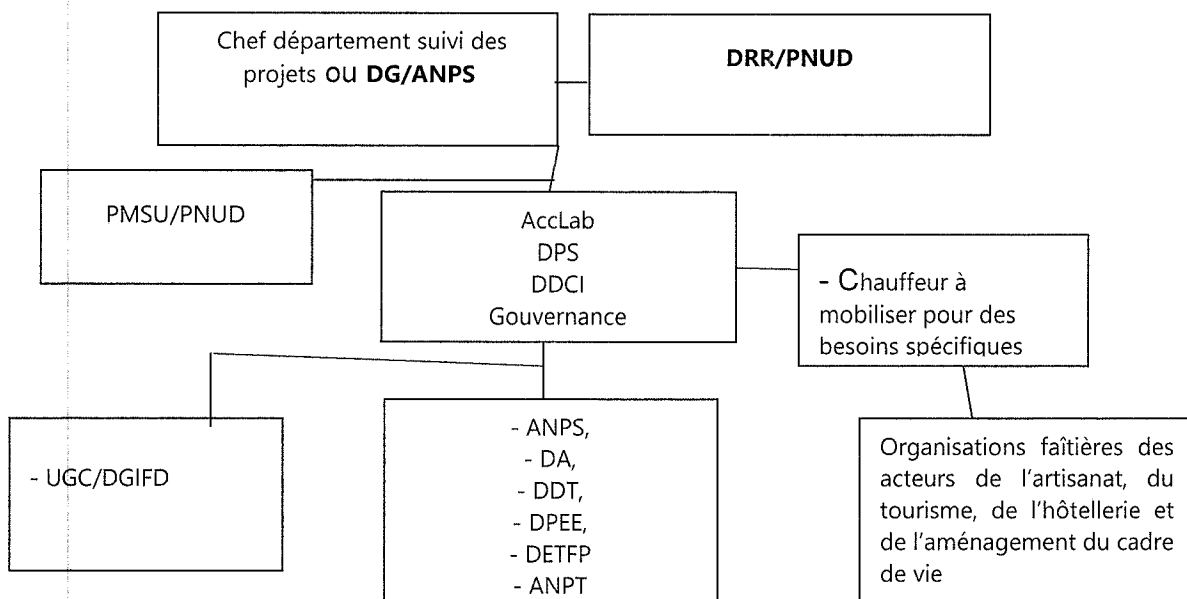
L'organe tiendra deux sessions au cours de la période de l'assistance préparatoire du projet. La première session devra intervenir au démarrage de l'assistance préparatoire du projet et permettra d'échanger et de valider le plan de travail. Quant à la seconde session, elle est prévue pour la fin de l'assistance préparatoire autour de la fin du mois d'octobre 2021 au plus tard. Elle permettra de valider le document de projet de mise à l'échelle.

2.3. Equipe d'appui à la gestion de l'assistance préparatoire du projet

L'Equipe d'appui à la gestion de l'assistance préparatoire du projet est responsable de la gestion quotidienne de ladite assistance et de la conduite de l'ensemble des activités conformément aux orientations du Comité technique de pilotage. Elle est supervisée par le Représentant Résident Adjoint du PNUD et constituée des chargés de programmes du Laboratoire d'Accélération, des économistes du DPS/PNUD, les Teams leaders du PNUD et le chargé de programme croissance inclusive.

Il s'agit de :

Cadre de pilotage (mécanisme de gouvernance)



MONITORING

Plan de suivi

| Activité de suivi | Objet | Fréquence | Action prévue | Partenaires éventuels | Coût éventuel |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------|
| Suivre les progrès vers les résultats | Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus. | Mensuelle | Intervention de l'organe de gestion opérationnelle de l'assistance préparatoire ou de l'Agence Nationale de la Protection Sociale (ANPS) en cas de progrès plus lents que prévus. | PNUD, BAI, ANPS, DA, DPEE, DETFP, DDT, ANPT, CNAB | ND |
| Gérer les risques | Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers. | Mensuelle | L'équipe de gestion de l'assistance identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques avec l'appui de l'organe de gestion opérationnelle. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises. | PNUD, BAI, ANPS, DA, DPEE, DETFP, DDT, ANPT, CNAB | ND |
| Apprendre | Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités de l'assistance préparatoire du projet pilote ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le document de projet. | Au moins mensuelle | L'équipe de gestion de l'assistance préparatoire du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion du projet de projet à élaborer. | PNUD, BAI, ANPS, DA, DPEE, DETFP, DDT, ANPT, CNAB | ND |

| Activité de suivi | Objet | Fréquence | Action prévue | Partenaires éventuels | Coût éventuel |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------|
| Assurance qualité du projet | La qualité de l'assistance préparatoire du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet pilote et pour éclairer la prise de décisions de gestion pour améliorer la mise à l'échelle du projet. | Chaque deux mois | Le BAI et l'Agence Nationale de la Protection Sociale (ANPS) examinent les forces et les faiblesses du projet pilote et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances dudit projet. | PNUD, BAI, ANPS, DA, DPEE, DETFP, DDT, ANPT, CNAB | ND |
| Devoir et Prendre les mesures correctives | Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions. | Mensuelle | Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité du projet pilote font l'objet d'un examen de l'organe de gestion opérationnelle de l'assistance préparatoire et sont utilisées pour prendre des mesures correctives. | PNUD, BAI, ANPS, DA, DPEE, DETFP, DDT, ANPT, CNAB | ND |
| Rapport de l'assistance préparatoire de projet assorti d'une ébauche du document du projet élaboré | Il sera présenté l'organe de gestion opérationnelle et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation de la qualité de l'assistance préparatoire, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée. Sera également présenté une ébauche de document de projet avec un accent particulier sur les indicateurs de résultats prévus, leurs valeurs de références et cibles, le registre des risques avec une indication des mesures d'atténuation et le dispositif de suivi- | A la fin de l'assistance préparatoire (rapport final) | Le Rapport final de l'assistance préparatoire et le principal produit qu'est le document de projet font l'objet d'un examen par l'organe de gestion opérationnelle et les observations ou améliorations proposées sont intégrées et la version finale du Document de Projet à mettre en œuvre est disponible. | PNUD, BAI, ANPS, DA, DPEE, DETFP, DDT, ANPT, CNAB | ND |

| Activité de suivi | Objet | Fréquence | Action prévue | Partenaires éventuels | Coût éventuel |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------|
| Revue de assistance réparatoire du projet | évaluation assurant la pérennité et l'actualisation des actions. Le mécanisme de gouvernance de l'assistance préparatoire mise effectuera des revues périodiques de l'assistance pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet pilote. L'organe de pilotage opérationnel devra faire une revue du projet pilote pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir dudit projet pilote auprès des publics concernés. | Chaque deux mois | Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement de l'assistance et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence. | PNUD, BAI, ANPS, DA, DPEE, DETFP, DDT, ANPT, CNAB | ND |

ND

I. WORK PLAN

| PRODUITS ESCOMPTES <i>Et baseline, indicateurs incluant les cibles annuelles</i> | ACTIVITÉS PRÉVUES <i>Liste des résultats d'activités et des actions associées</i> | TIMEFRAME | | | PARTIE RESPONSABLE | Source de financement | BUDGET PRÉVU Poste budgétaire | Montant |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----|-----|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| | | sept | oct | nov | | | | |
| Produit 1 : Les Groupes marginalisés, notamment les jeunes et les femmes en situation de sous-emploi, se voient fournir les moyens d'accéder aux avoirs financiers, d'occuper les emplois durables et de développer leur esprit d'entreprise | Résultat d'activité 1 : Les besoins de mise à niveau adaptés à la réalité socioéconomique des artisans régulièrement enregistrés dans la base de données du RNA et des jeunes des métiers de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie sont réalisés | X | X | X | PNUD | PNUD | 71200_Cons_international 71305_Consultant national 71600_Frais de mission 72200_Equipements 73100_Charges locales 74210_Frais d'impression 74525_Divers 75700_Evénements spéciaux TOTAL | PM 81 755 8 455 1531 91 741 |
| | | | | | PNUD, ANPS, BAI, DA, DPEE, DETFP, DDT, CNAB | 71200_Cons_international 71305_Consultant national 71600_Frais de mission 72200_Equipements 73100_Charges locales 74210_Frais impression 74525_Divers 75700_Evénements spéciaux | PM 81 755 8 455 PM 1531 | |
| Baseline: indicators : | Activity action 1.1 : Renforcer les capacités des artisans des métiers que sont le carrelage, la peinture, la plomberie, l'électricité et l'étanchéité | X | X | X | PNUD | PNUD | 71200_Cons_international 71305_Consultant national 71600_Frais de mission 72200_Equipements 73100_Charges locales 74210_Frais d'impression 74525_Divers 75700_Evénements spéciaux | PM 10000 3000 PM PM 2000 5000 20 000 |
| Référence : 1587 | Résultat d'activité 2 : Les métiers porteurs de l'artisanat, du tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie sont identifiés et leurs besoins de mise à niveau des capacités adaptés à la réalité socioéconomiques sont connus | X | X | X | PNUD | PNUD | 71200_Cons_international 71305_Consultant national 71600_Frais de mission 72200_Equipements 73100_Charges locales 74210_Frais d'impression 74525_Divers 75700_Evénements spéciaux TOTAL | PM PM 10000 3000 PM PM 2000 5000 20 000 |
| Référence : 1587 | Activity action 2.1 : Identifier les 45 métiers porteurs de l'artisanat et ceux prioritaires du tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie et les principaux besoins de mise à niveau des capacités adaptés à la réalité socioéconomique du pays et les solutions pour y remédier | X | X | X | PNUD, ANPS, BAI, DA, DPEE, DETFP, DDT, CNAB | PNUD | 71200_Cons_international 71305_Consultant national 71600_Frais de mission 72200_Equipements 73100_Charges locales 74210_Frais impression 74525_Divers | PM PM 10000 3000 PM 2000 |

| .PRODUITS ESCOMPTE | ACTIVITÉS PRÉVUES <i>Liste des résultats d'activités et des actions associées</i> | TIMEFRAME | | | PARTIE RESPONSABLE | BUDGET PRÉVU |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-------------|------------------------------------------------------|--------------------------------|
| | | se p t | O c t | N o v | | |
| Et baseline, indicateurs incluant les cibles annuelles | | | | | Source de financeme nt | Montant |
| Référence : 0 | | | | | | 75700_Evènements spéciaux 3000 |
| Targets: | | | | | | 71200_ Cons. international PM |
| 1- Cible 2021 : 1763 | Activity action 2.2 : Elaborer le Document de projet de mise à niveau des capacités des artisans recensés et des jeunes des métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie | | | | PNUD, BAI, DA, DPEE, DETFP, DDT, ANPS, CNAB | 71305_ Consultant national PM |
| 2- Cible 2021 : 1 | | | X | X | | 71600_ Frais de mission PM |
| | | | X | X | | 72200 Equipements PM |
| | | | | | | 73100 Charges locatives PM |
| | | | | | | 74210 Frais impression PM |
| | | | | | | 74525 Divers PM |
| | | | | | | 75700_Evènements spéciaux 2000 |
| TOTAL | | | | | | 111 741 |

10



Termes de référence dans le cadre des activités pilote de perfectionnement des compétences des artisans : cas dans les BTP des métiers de carrelage, de peinture, de plomberie, d'électricité et d'étanchéité

1. Contexte et justification :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'assistance préparatoire de mise à niveau des capacités pour un meilleur accès à l'emploi des jeunes des métiers de l'artisanat, du tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie au Bénin en appui au volet Formation de ARCH, il est envisagé une phase pilote de mise à niveau des artisans. Pour opérationnaliser ce volet, l'Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS) envisage utiliser les services de l'entreprise PNHG (P&N Holding Group SA- filiale BENIN), attributaire du projet de construction de logements économiques et sociaux à Ouèdo sous la maîtrise d'ouvrage de la Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SIMAU).

Ladite entreprise pour faire face à l'indisponibilité d'une main d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant à laquelle elle est confrontée, a initié et mis en place au sein de son chantier de Ouèdo, un outil de formation accéléré « PN-ACADEMY » qu'elle utilise pour former et/ou perfectionner la main d'œuvre dont elle aura besoin sur l'ensemble de la durée de ses chantiers. Cette initiative permet non seulement aux artisans de bénéficier non seulement de formation théorique mais également de pratique en ateliers et sur chantiers avant le recrutement comme ouvriers dans le corps de métier de la formation reçue.

Cette démarche méthodologique de mise à niveau des Artisans est en parfaite adéquation avec ce qui est attendu dans le cadre du volet pilote du projet d'Assistance Préparatoire de mise à niveau des capacités pour un meilleur accès à l'emploi des jeunes des métiers de l'artisanat, du tourisme, de l'hôtellerie et de l'aménagement du cadre de vie au Bénin du PNUD en appui au volet Formation de ARCH.

Dans le souci de capitaliser sur les bonnes pratiques existantes, la Direction Générale de l'agence Nationale de Protection Sociale (ANPS) envisage mettre en place un partenariat avec la PN Académie de l'entreprise PNHG pour la mise en œuvre pratique de projet d'assistance préparatoire. C'est dans ce cadre que s'inscrit les présents TDRs.

2. Objectifs

L'objectif général est de mettre en place un accord de collaboration permettant une mutualisation des moyens entre l'Académie du PNHG et l'Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS) pour perfectionner les compétences des artisans béninois dans les métiers prioritaires du second œuvre du Bâtiment que sont les métiers du carrelage, de la peinture, de la plomberie de l'électricité bâtiment et de l'étanchéité.

De façon spécifique, il s'agira précisément de familiariser et de faire s'approprier par les artisans les processus de production et de fabrication, les exigences de qualité et le respect des normes standard de finition et de sécurité.

Ainsi, selon les modes opératoires CCTP, il est attendu en termes de mise à niveau pour les métiers de :

❖ **Carrelage** :

- Carrelage sol :
 - Réalisation de la chape
 - Calepinage selon le plan d'architecte
 - Pose des carreaux en double encollage
 - Réalisation des joints
- Carrelage faïence :
 - Préparation du support
 - Etude du calepinage suivant le plan
 - Pose des carreaux en double encollage
 - Réalisation des joints

❖ **Peinture sur support béton armé, support maçonnerie enduite, support bois, support placoplâtre** :

- Travaux préparatoires/préparation du support (brossage, égrenage, ponçage, etc.)
- Application de l'impression
- Application d'enduits fins
- Application des couches de finition

❖ **Plomberie** :

- Réalisation des alimentations en eaux froides et chaudes en PER
- Réalisation des évacuations d'eaux usées et d'eaux vannes
- Pose des appareillages

❖ **Electricité** :

- Alimentation des logements : pose de la colonne montante
- Tirage des fils
- Pose de l'appareillage
- Pose du tableau électrique
- Essais

❖ **Etanchéité** :

- Préparation du support
- Mise en place de l'émulsion

- Mise en place des panneaux d'isolation thermique
- Mise en place des différentes couches d'étanchéité
- Traitement des relevés
- Traitement des sorties d'eaux pluviales

3. Durée de la formation : 40 heures

4. Approche pédagogique :

La méthode à utiliser devra être essentiellement par objectifs et inductive allant du concret au concret. Les notions théoriques nécessaires à la compréhension et à l'appropriation des compétences pratiques seront abordées.

Aussi, l'approche sera-t-elle basée sur la transmission des clauses du CCTP et des exigences du client, la mise en pratique en atelier pédagogique sur maquette puis sur support réel du chantier.

5. Description des groupes cibles :

Les équipes en formation devront être constitués par des groupes homogènes d'artisans de huit (08) personnes au maximum, chacun immatriculé soit en tant qu'artisan soit au registre du commerce, pour non seulement assurer une meilleure appropriation et un meilleur suivi des apprenant mais aussi et surtout pour respecter les contraintes imposées par les mesures de distanciations sociales.

6. Déroulement et calendrier de la formation :

Dans le souci d'atteindre un objectif de 176 artisans mis à niveau, il est souhaité de renforcer les compétences de deux groupes professionnels homogènes de ARCH-Formation par semaine et ce à compter du 27 septembre jusqu'au 10 décembre 2021 soit onze (11) semaines. Vingt deux (22) groupes pourront ainsi faire l'objet de l'action de renforcement de capacités **soit Vingt deux (22) groupes de huit (08) artisans par métier, soit un total de 176 artisans** (8 artisans * 22 groupes).

7. Formateurs :

PN-ACADEMY pour chaque formation mettra à disposition un (01) formateur expert présent.

8. Les besoins en équipements pédagogiques :

PN-ACADEMY mettra à disposition :

- Des locaux et atelier pédagogique
- Des contenus pédagogiques
- Des matériaux
- Des matériels

11.1 Carrelage :

Matériels : outillages

- Matériaux carrelage sol : 1,5t de sable, 350kg de ciment, 150kg de colle pour double encollages, 15m² de carreaux, croissillons plastiques, ciment joint
- Matériaux carrelage mural : 150kg de colle pour double encollage, 15m² de carreaux, croissillons plastiques, ciment joint

11.2 Peinture :

Matériaux : 50kg d'impression primaires, 50kg d'enduit, 50kg de peinture

11.3 Plomberie :

- Matériaux : 30 mètres linéaires de tube PVC en 100, 30ml tube en 40, 3 installations sanitaires, 30 mètres eau chaude et 30 m eau froide de tubes PER + accessoires

11.4 Electricité :

- Matériaux : FIL 1.5mm² : 100m fil rouge, 100m fil bleu, 100m fil vert jaune, 100m fil marron, 200m fil noir/ FIL 2.5mm² 100m fil rouge, 100m fil bleu, 100m vert jaune / 200m gaine ICTA diamètre 20 / 4 tableaux électriques équipé pour une installation domestique

11.5 Étanchéité :

- Matériaux : 50kg émulsion, 30m² panneaux d'isolants thermiques, 60m² de rouleaux d'étanchéité

9. Modalités d'intégration des artisans :

A l'issue de la semaine de formation, les équipes seront intégrées selon leur compétences et les besoins de la production sur les chantiers, ceci après négociation directe entre l'entreprise PNGH et les artisans formés.

10. Budget prévisionnel :

Pour répondre au besoin de la qualité du renforcement des compétences pour chacun des artisans des métiers retenus, le coût à estimer sont relatif au coût hebdomadaire d'un groupe d'artisans, au coût des équipements de sécurité, au coût de l'Assurance Responsabilité Civile et au coût de l'assurance dommages corporels.

De façon détaillée, le coût des différentes composantes se présentent ainsi qu'il suit :

- **Coût pour une semaine d'un groupe d'artisans :**

- Moyens humains (formateur et administratif) 1 050 000 F CFA
- Matériaux 650 000 F CFA
- Supports pédagogiques et matériels 200 000 F CFA
- Consommables 150 000 F CFA
- Mise à disposition des locaux et charges 0 F CFA
- Total : 2 050 000 F CFA**

- **Coût par artisan des équipements de sécurité obligatoire**

Cet équipement comprend :

- Un casque.....2000F CFA
- Une paire de chaussure.....13000F CFA
- Un gilet phosphorescent.....9000F CFA
- Une paire de lunette.....1000F CFA
- Une paire de gants.....1500F CFA
- **Soit un total de.....26500F CFA**

- **Coûts d'une assurance responsabilité civile obligatoire et dommages corporels pour chaque artisan participant au dispositif de formation.**

- Responsabilité civile.....224 000 F CFA
- Dommages corporels.....544 000 F CFA

Récapitulatif du budget prévisionnel :

| Rubriques | Coût unitaire (F CFA) | Nombre | Total |
|----------------------------------------|--------------------------|--------------|-------------------|
| Coût des formations | 2 050 000/groupe/semaine | 22 groupes | 45 100 000 |
| Equipements de sécurité | 26 500/artisan | 176 artisans | 4 664 000 |
| Assurance Responsabilité Civile | 1400/artisan (forfait) | 176 artisans | 246 400 |
| Assurance Dommages Corporels | 3400/artisan (forfait) | 176 artisans | 598 400 |
| Total | | | 50 608 800 |

GA